

sations. On parle d'un passif de près d'un million. Des Parisiens et quatre banques de Liège sont fortement intéressées dans cette déconfiture.

M. de Brazza à Bruxelles. — Jeudi, 16 de Brazza a été reçu par le roi avec lequel il a eu un long entretien. Il a assisté ensuite à la réunion des premières années de son mariage avec Emma Maire, M. le président en arrivé aux *justas noces* de Léoncourt:

D. Comment expliquez-vous votre second mariage?

R. J'ai laissé faire les choses.

D. Mais vous êtes allé faire des visites aux membres de la famille Levavasseur pour leur annoncer votre mariage.

R. Où m'a dit qu'il serait de bon goût de faire des visites et j'ai accompagné les Levavasseur quand ils sont allés annoncer le mariage de leur fille.

D. Le 5 mai vous vous êtes rendu à la mairie et vous avez répondu où à l'officier de l'état civil qui vous a demandé si vous vouliez épouser Mme Levavasseur.

R. Je pensais que l'officier de l'état-civil refusait de nous marier.

D. Et vous vous êtes également marié à l'église. Vous avez renouvelé la même réponse et le même sermon.

R. Cela dépend de la façon de penser de chacun. (Murmures dans l'auditoire).

A la fin du interrogatoire, Léoncourt déclare qu'il se repente amèrement de tout ce qu'il a fait et demande l'indulgence du jury.

Le premier témoin, Mme Léoncourt, est introduit.

D. Après avoir eu des soupçons trop justes sur la conduite de votre mari, vous avez été le surveiller sur le seuil de la porte des Levavasseur.

R. Je lui ai enfin donné deux.

D. Consentez-vous à reprévoir la vie communale avec Léoncourt.

R. C'est mon plus cher désir.

On entend ensuite M. et Mme Levavasseur, puis leur fils Mme Blanche Levavasseur. Elle déclare que Léoncourt ne lui a jamais adressé de propos inconvenants. On appelle le secrétaire de la mairie de la police, gare, batiment, voix, des bronches, vase, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes physiques, équipes et aux enfants rachitiques, elle connaît mieux que l'heure de leur mort. Elle a été au service de Mme la duchesse de Nemours et a été au service de Mme la marquise de Béthune, lord Susan de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dele, Sa Sainteté le pape Pie IX, Sa Majesté le Roi George V, le prince de Galles, etc. Egalement le meilleur almanac pour élire les enfants des lundis sans sene. L'enfant préférable au lundi et aux nombreux.

Que ce soit plus ou moins assuré que la victime, son mari, a été tué par son père, il est évident que le crime de bigamie, dit l'organe du ministère public, est le crime de l'adultère et la violation de la loi jure à la première femme; c'est aussi un crime social, car enfin, quel de respectabilité que l'union légale qui est la base de notre état social. Voulez-vous appartenir à vos gardes de la morale, de faire respecter la loi et de la faire apprécier.

Les dépositions des témoins qui assistaient à la noce, exécutent à maintes reprises l'ulcérante de l'adultére très nombreux.

On entend le réquisitoire de l'avocat-général Baranton.

Le crime de la bigamie, dit l'organe du ministère public, est le crime de l'adultère et la violation de la loi jure à la première femme; c'est aussi un crime social, car enfin, quel de respectabilité que l'union légale qui est la base de notre état social. Voulez-vous appartenir à vos gardes de la morale, de faire respecter la loi et de la faire apprécier.

Le Baraçon, défenseur de l'accusé, dans une très attentionnée en faveur du son client.

VERDICT

Léoncourt est condamné à cinq ans de prison.

CHOSES & AUTRES

Mme Lili est grondée par sa bonne parce qu'elle fait des grimaces.

— Si vous continuez, vous finirez par deviner affreusement laide.

— Bis donc, bobonne, riposte Lili, tu as donc fait beaucoup de grimaces quand tu étais petite?

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MASTREVAT qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Pauline, prirent plusieurs fois la peine de venir à Roubaix, sans succès, administrer des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille DECARNE qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 10 heures, à l'église de la Madeleine, qui auront lieu le samedi 20 du mois, à 9 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assassiné a la mort dans la mortuaire, rue de l'Avocat, 171, rue des Moulines.

Les amis et connaissances de la famille CASTELMANN qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse Théodore, veuve de M. Georges DeCarne, administratrice des sacrements de notre mère la Sainte-Eugénie, sont prises de considérer le présent avis comme une faute grave. Ils ont écrit à l'abbé de la Messie de Courcy, qui sera solennellement le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 1